

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°22-69

Séance du 1er juillet 2022

Date de convocation : 21/06/2022 L'an 2022, le 1^{er} juillet 2022 à 14h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 10/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 15/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 10/17

Pouvoirs : 5/17

Excusés : 2/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY ; Mme DARIES ; Mme
BLET ; M. BRUN ; M. MUSSARD ; M. FLEISCH ; M. OREAL ; Mme
LEVAVASSEUR et Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. le MAIRE à Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON à Mme
WANNERROY ; Mme LE CORRE à M. BRUN ; Mme MAUDUIT à M.
FLEISCH et Mme BECARD à M. BLET.

Étaient absents excusés : MME CABANNE et M. PIERRE.

Tome 2 - N°22-69 - OBJET : Apurement d'une somme en attente à la Trésorerie.

Madame la Vice-Présidente présente le dossier aux membres du conseil d'Administration présents :

Suite au décès de Mr SADOUIN Mohamed, agent du CCAS qui travaillait à Paul-Bert, son salaire de juin d'un montant de 955.33 € a été rejeté (aucun héritier ni notaire n'a été désigné).

Depuis 2018, la trésorerie a maintenu cette somme sur un compte d'attente dans la perspective de trouver un ayant droit.

La Trésorerie nous a informés qu'aucun héritier ni notaire n'a été désigné.

Il convient d'apurer le compte d'attente de la Trésorerie par un titre de recettes à l'article 7788 au budget général pour un montant de 955.33€.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil d'Administration autorisent l'écriture comptable et autorisent Madame la Vice-Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,



Rachel MOUSSOUNI

